

SI JAMAIS

Une exposition sur l'aide sociale en Suisse

DELÉMONT, 22.–27.9.2010

Hôtel de Ville et Place de la Liberté

AGENDA

Heures d'ouverture: 8h–18h sauf le dimanche

Visites guidées sur demande au téléphone 032 420 51 40 (heures de bureau)

JEUDI 9 SEPTEMBRE

10h | «Je lis», adaptation d'un récit autobiographique d'Agota Kristof, Association «Lire et écrire» | Lieu: Salle du Soleil, Moulins 1, Delémont

MARDI 21 SEPTEMBRE

14h30 | «Refuser la solitude, s'unir et se défendre... un exemple genevois» Anne-Marie Peysson, Association ALCIP | Lieu: LARC Pont de la Maltière, Delémont

18h30 | Vernissage de l'exposition «Si jamais» | Lieu: Hôtel de Ville, Delémont

20h | «Refuser la solitude, s'unir et se défendre... un exemple genevois» Anne-Marie Peysson, Association ALCIP | Lieu: Permanence de Partenaire pour l'Emploi, Temple 19, Delémont

DU MERCREDI 22 SEPT AU LUNDI 27 SEPT

Exposition permanente «Si Jamais» | Lieu: Hôtel de Ville, Delémont (hall et à l'extérieur)

JEUDI 23 SEPTEMBRE

16h30 | Conte de Grimm «La table, l'âne et le bâton merveilleux» et présentation de l'Association «Table couvre-toi» | Lieu: Gar'onne, avenue de la Gare 11, Delémont

18h | Conte de Grimm «La table, l'âne et le bâton merveilleux» et présentation de l'Association «Table couvre-toi» | Lieu: Bibliothèque municipale, Fer 13, Delémont

MERCREDI 29 SEPTEMBRE

20h | «Le pillage économique de l'Afrique» E-Changer et Magasins du Monde, Anne-Cécile Robert, journaliste au Monde Diplomatique | Lieu: Salle du Conseil de ville, Hôtel de Ville, Delémont

20h | «La pauvreté en Suisse et dans le Jura – état des lieux, acteurs, stratégies et outils d'intervention» Jean-Pierre Tabin, EESP, Lausanne et Service cantonal de l'action sociale | Lieu: Aula de l'Oiselier, Porrentruy

SOLIDARITÉ ET RENFORCEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE DANS LE JURA

Dans son article premier, la loi cantonale sur l'action sociale du 15 décembre 2000 définit ainsi son but :

La présente loi est basée sur le principe de la solidarité et vise au renforcement de la cohésion sociale.

Elle a pour but :

- de prévenir les causes de pauvreté et d'exclusion sociale;
- d'apporter l'aide sociale nécessaire aux personnes dans le besoin;
- de favoriser l'autonomie et l'intégration sociales et professionnelles des personnes en difficulté;
- d'assurer la coordination de l'action sociale dans le Canton.

Pour concrétiser cet objectif, la République et Canton du Jura a développé différentes prestations en amont de l'aide sociale. Ces mesures visent notamment :

- les familles (allocations, subsides à l'assurance-maladie, soins dentaires des enfants, structures de garde, avances et recouvrement des pensions alimentaires);
- les jeunes qui présentent des problèmes éducatifs ou qui rencontrent des difficultés au niveau de leur formation;
- les personnes âgées, malades ou handicapées (tarifs sociaux pour l'aide à domicile et le placement en institutions);
- les personnes confrontées à un chômage de longue durée (mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi).

En matière d'aide sociale, l'organisation jurassienne est caractérisée par :

- Une professionnalisation : les dossiers sont instruits par les Services sociaux régionaux, alors que toutes les décisions sont prises par le Service cantonal de l'action sociale. Ainsi, un double regard est porté sur les dossiers et l'égalité de traitement est garantie au niveau cantonal. Les prestations financières correspondent aux normes recommandées par la CSIAS.

- Un accompagnement et un soutien individualisé vers la réinsertion sociale pour le moins et vers la réinsertion professionnelle dans toute la mesure du possible. Ce sont les mesures d'insertion, prestations «cousues-main», construites avec les personnes concernées et concrétisées par un contrat d'insertion.
- Un appui des communes qui préavisent les nouvelles demandes, effectuent les paiements et peuvent soutenir les efforts d'insertion.

L'accès à l'ensemble de ces prestations est ouvert dès lors que la personne s'est adressée au Service social régional concerné, soit :

Service social régional du district de Delémont,

1 rue la Jeunesse à Delémont (032 420 72 72)

Service social régional des Franches-Montagnes,

1a rue la Côte au Noirmont (032 420 78 50)

Service social régional d'Ajoie et du Clos-du-Doubs,

22 rue Pierre-Péquignat à Porrentruy (032 420 78 00)

L'aide sociale n'est en outre pas que l'apanage de l'Etat et des communes. De nombreux organismes privés peuvent également intervenir.

<http://www.jura.ch/actionsociale>

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit encore être améliorée. A l'instar de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales et suite au constat que la pauvreté touche essentiellement les familles, notamment monoparentales, les travailleuses pauvres, le Canton du Jura souhaite une solution nationale en matière de prestations complémentaires pour les familles et une intensification de la collaboration entre les acteurs des assurances sociales et de l'aide sociale, voire d'autres secteurs, notamment pour aider les jeunes travailleurs à s'intégrer professionnellement au terme de leur formation.